



A l'administration des lycées

**Procédure de vérification
des justificatifs de quotients familiaux
pour l'inscription
à la restauration scolaire 2022-2023
dans les lycées publics d'Île-de-France**

Attestation de paiement CAF du site de la CAF ou appli « CAF-mon compte »

Quand le nom de l'élève figure, elle est valable seule sans autre justificatif

- Si le nom et prénom de l'élève ne figure pas, des justificatifs complémentaires seront à fournir
- NB : Une attestation de QF ou de paiement de la MSA n'est pas valable, aller sur la calculette QF

Vos prestations Caf
Attestation de paiement

ALLOCAIONS FAMILIALES
caf.fr

N° dossier = N° allocataire
921
Mr ou Mme xxx
xxx rue xxx
99999 xxx

Le 14/06/2022

N° DOSSIER : XXXXX

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner : 3230 (Service gratuit + prix appel)
Nous écrire : Caf des Hauts-de-Seine, 70-88 Rue Paul Lescop, 92023 NANTERRE CEDEX. Tous nos contacts sur caf.fr

parents → La directeur de la Caf des Hauts-de-Seine certifie que :
EVA née le
ALEXIS né le

ont perçu les prestations suivantes pour le mois de mai 2022 :

| PRESTATIONS | MONTANT |
|---|--------------|
| Allocations familiales avec conditions de ressources | € |
| QUOTIENT FAMILIAL mai 2022 : X00 € | |
| Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits : | |
| PAUL né le | enfants dont |
| OSCAR né le | l'élève |

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Hauts-de-Seine.
Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).
La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pourant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - personnes de nationalités étrangères - articles 313-1 à 313-1, 441-1 et 441-6 du code Pénal).
La loi 78-17 « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre Caf.

Emplacement réservé à la Caf

Attestation de quotient familial CAF du site de la CAF ou appli CAF

| | |
|---|--|
| si le nom d'un des représentants légaux figure dans l'adresse en haut à droite l'attestation est valable seule sans autre justificatifs. | si le nom dans l'adresse n'est pas celui des représentants légaux valable uniquement AVEC fournitures de justificatifs |
| !!! Une l'attestation de QF de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) n'est pas valable. Se rendre sur la calculette du site de la Région pour faire un calcul de QF en tant que non-allocataire | |



N° DOSSIER :
XXXXXX

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :
3230 Service gratuit * prix appel

Nous écrire :
Caf des Hauts-de-Seine
70-88 Rue Paul Lescop
92023 NANTERRE CEDEX
Tous nos contacts sur caf.fr

n° dossier
= n° allocataire

Vos prestations Caf Attestation de quotient familial

Valable sans autre justificatif si l'adresse ci-dessous est celle d'un des représentants légaux. Sinon fournir un justificatif complémentaire à cette attestation

921
Madame E

Le 14/06/2022

Le quotient familial du foyer de moins de 3 mois.

La directrice de la Caf des Hauts-de-Seine certifie que votre quotient familial (QF) s'élève pour le mois de mai 2022 à : **XXXX** €.

Pour votre information, nous vous précisons que le quotient familial est calculé en fonction des ressources et de la composition de votre foyer.

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Hauts-de-Seine.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.
C GUGENHEIM, directeur

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caf ou pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la sécurité sociale - punition de peinelités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal). La loi 78-175 (informatique et liberté) du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre Caf.



Emplacement réservé à la Caf

MONPFA1
PAGE 1/1

"code barre"

Attestation de quotient familial CAF de la calculette

Si le **nom et prénom de l'élève** sont présents sur l'attestation, elle est valable seule sans autre justificatif car il s'agit bien du QF de son foyer familial. Les données sont vérifiées et non modifiables car télétransmises de la CAF.

Le mot CAF et le pentagone à droite, figurent sur les attestations depuis le 8 juin. Même sans ces mentions, elles sont valables car données de la CAF

Attestation de quotient familial CAF pour la restauration scolaire 2022-2023
Valable dans les lycées publics franciliens

Données télétransmises par la CAF
Attestation valable sans autre justificatif CAF.

Pour une tarification plus juste des restaurants scolaires des lycées.
La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55% à 98% du coût de revient d'un repas de 9€ en moyenne).

A remettre à la demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.

| | | | |
|-------------------------------------|------|--|--------|
| Nom et Prénom de l'élève | PAUL | | |
| Nom et Prénom du représentant légal | EVA | | |
| Quotient familial* | XXX | Tarif par repas (à titre indicatif) ¹ | X,XX € |

¹ Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30€ par repas.

Quotient familial télétransmis automatiquement par la CAF

* Le quotient familial est valable sur l'année scolaire. Le calcul est basé toutes les ressources mensuelles du foyer : le dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année précédente et sur les prestations d'aides mensuelles (allocations, prestations d'aides, ...). Les ressources du foyer doivent intégrer les revenus de chaque membre en cas de déclaration fiscale séparée.

Pour les situations particulières : modification des ressources liée à un changement de situation professionnelle ou à un changement de situation familiale, se rapprocher du service intendance de l'établissement (les documents justifiant du changement de situation et permettant de déterminer les ressources vous seront demandés).

Pour toute question, contactez la plateforme téléphonique dédiée au dossier (APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE) lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 du mardi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

La date de génération de l'attestation est égale à la date du QF qui doit être de moins de 3 mois.

² « Les données saisies peuvent donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, autorité compétente conformément aux dispositions de l'article R531-52 du Code de l'Éducation. »

Attestation générée le 14/06/2022 - 14:47



Attestation de quotient familial de la calculette

Valable avec les justificatifs obligatoires demandés sur l'attestation :

- photocopie intégrale du livret de famille
- photocopie des avis d'imposition (N-2) : avis 2021 sur revenus 2020 ou de non-imposition de 2021 sur 2020 (si les avis N-1 sont donnés, avec gestionnaire si changement de situation figure dans le règlement.
- photocopie de l'attestation de paiement de prestations familiales mensuelles du dernier mois

Cette attestation peut concerner :

- les non-allocataires CAF
- les allocataires de la MSA ou d'autres organismes
- les allocataires CAF pour qui le QF n'est pas disponible sur CAF.FR ou pour qui la « calculette Région allocataire » CAF ne fonctionne pas (mentions « dossier introuvable » ou « quotient familial indisponible »).

Attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2022-2023

Pour une tarification plus juste des restaurants scolaires des lycées.

A remettre dans le dossier d'inscription à la demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56% à 87% du coût de revient d'un repas de 9€ en moyenne).

| | | | |
|-------------------------------------|----|--|--------|
| Nom | | X | |
| Prénom | | Y | |
| Nom et Prénom du représentant légal | | X Y | |
| Quotient familial | 55 | Tarif par repas (à titre indicatif) ¹ | 0,50 € |

Ces données sont renseignées par la famille donc à justifier (voir pièces obligatoires ci-dessous)

¹ Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30€ par repas.

| Rappel des informations du calcul du quotient familial | | |
|---|-------------|-------------|
| Nombre d'enfants à charge | 2 | |
| Dont enfant(s) handicapé(s) | 0 | |
| Montant des salaires et assimilés | déclarant 1 | déclarant 2 |
| | 1000 | 1000 |
| Montant des autres revenus (capitaux mobiliers, financiers, rentes viagères...) | 0 | 0 |
| Montant de la pension alimentaire perçue | 0 | 0 |
| Montant des indemnités d'élu | 0 | 0 |
| Montant de la pension alimentaire versée | 0 | 0 |
| Montant de la CSG déductible | 0 | 0 |
| Montant des prestations familiales du dernier mois | 0 | 0 |

obligatoire

¹ Pièces justificatives obligatoires à fournir avec l'attestation restauration scolaire lors de la remise du dossier d'inscription à la demi-pension :

- > Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (ou de non imposition) de l'ensemble du foyer.
- > Photocopie de l'intégralité du livret de famille
- > Photocopie des prestations familiales du dernier mois (si vous avez renseigné un montant dans le champ "prestations familiales du mois dernier").

Pour toute question, contactez la plateforme téléphonique : 0 800 075 065 lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 18 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

¹ « Les données saisies pouvant donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, autorité compétente, conformément aux dispositions de l'article R531-52 du Code de l'Éducation. »

Attestation générée le 31/05/2022 - 13 34